

I.E.D.E.S.



TOME XXXIII — N° 131

Juillet-Septembre 1992

REVUE TIERS-MONDE

Drogues et développement

sous la direction de Pierre SALAMA et Michel SCHIRAY

avec la collaboration de

Vincent BRACKELAIRE, Jean CARTIER-BRESSON
Maria Luisa CESONI, Blandine DESTREMAU
Germàn FONSECA, Pierre KOPP, Alain LABROUSSE
Ethan A. NADELMANN

Bibliographie, analyses bibliographiques

puf

DROGAS Y DESARROLLO

bajo la dirección de Pierre SALAMA y Michel SCHIRAY

Introducción de Pierre SALAMA y Michel SCHIRAY

I / EVALUACIÓN GLOBAL

Germán FONSECA : Economía de la droga : evaluación cuantitativa e impacto económico.
Pierre KOPP : La estructuración de la oferta de droga en redes.
Ethan A. NADELMANN : Regímenes globales de prohibición y tráfico internacional de droga.
Michel SCHIRAY : Selección bibliográfica de Europa y América sobre las drogas en una óptica Norte-Sur.

II / LAS DROGAS, LA CORRUPCIÓN Y LAS TEORÍAS ECONÓMICAS

Pierre KOPP : Los análisis formales de los mercados de la droga.
Jean CARTIER-BRESSON : Elementos de análisis para una economía de la corrupción.

III / ESTUDIOS DE CASO

Blandine DESTREMAU : Las apuestas del « qat » en el Yemen.
Alain LABROUSSE : El cultivo de la adormidera en el valle de Dir (Pakistán).
María Luisa CESONI : Las rutas de drogas : exploraciones en Africa subsahariana.
Vincent BRACKELAIRE : Coca, desarrollo y cooperación internacional en Bolivia.

BIBLIOGRAFÍA

Libros sobre el desarrollo difundidos en Francia en los meses de marzo, abril y mayo 1992.

ANÁLISIS BIBLIOGRÁFICOS

II – LES DROGUES, LA CORRUPTION ET LES THÉORIES ÉCONOMIQUES

LES ANALYSES FORMELLES DES MARCHÉS DE LA DROGUE

par Pierre KOPP*

Cette revue de théories est consacrée aux marchés des pays développés, où la drogue est distribuée et consommée.

Trois questions constituent le fil de la réflexion :

- la drogue constitue-t-elle un cas particulier de l'économie de la contrebande, et les modèles issus de ce champ sont-ils transposables ?
- les modèles spécifiques sont-ils pertinents ?
- quels enseignements tirer du débat consacré à la déprohibition de la consommation ?

I – LA DROGUE :

CAS PARTICULIER DE LA CONTREBANDE ?

Aux dires de certains économistes, le trafic de drogue constitue un cas particulier de la contrebande et relève de son analyse générale. La notion de marchés parallèles correspond aux situations où existe une possibilité de s'approvisionner alternativement en produits identiques par l'entremise du marché officiel ou du marché illégal. La majorité des drogues circulent également sur le marché médical ; formellement le trafic de drogue s'inscrit donc bien dans le cadre général ainsi tracé.

Selon toutes ces analyses, l'existence des marchés parallèles est définie comme une anomalie par rapport au modèle d'équilibre. On sait que

* GRETD, économiste, Paris XIII.

le modèle de marché théorique, propre à la tradition anglo-saxonne, présente deux caractéristiques bien particulières : unicité du marché pour chaque produit et présence d'un prix connu de tous.

L'existence de marchés parallèles, c'est-à-dire la capacité de s'approvisionner alternativement en produits identiques par l'entremise du marché officiel ou du parallèle indique que le processus d'*unitarisation* du marché est tenu en échec.

Coexistence entre deux marchés, survivance de prix différenciés : ces perturbations sont généralement interprétées comme la conséquence de l'intervention de l'Etat ; la fixation d'un prix et le contingentement des importations constituant les formes de l'action publique les plus souvent citées pour leurs effets négatifs. Que l'intervention soit directe (sur les prix) ou indirecte (par les quantités) elle entraînerait un excès de demande, ou d'offre sur un produit ou un facteur de production. La pénurie apparaîtrait suscitant ainsi l'émergence d'un marché parallèle. Les frontières entre le marché parallèle et le marché officiel sont poreuses, comme le souligne M. Roemer et E. Buffie¹, les marchandises circulent de l'un vers l'autre, car les offreurs tentent d'écouler leurs produits dans l'une ou l'autre des enceintes existantes.

Ces thèses assignant à l'Etat la responsabilité de l'émergence des activités de contrebande semblent devoir être réfutées. Et ce, en ce qui concerne la contrebande en général, comme dans le cas particulier du trafic de drogue.

Pour ce qui est de la contrebande en général, existe-t-il des conditions *sine qua non* pour que l'intervention de l'Etat conduise inéluctablement à l'émergence d'un marché parallèle ? En effet, les pays développés connaissent également de nombreuses réglementations, taxes et contingentements, sans que d'importants marchés parallèles permettent de contourner ces décisions. Quels sont donc les facteurs précis qui font d'une même mesure de politique économique un puissant moteur pour le développement des marchés parallèles dans le Tiers Monde et qui semblent ne pas entraîner d'effets identiques dans les pays développés ?

Selon Vito Tanzi², on peut dénombrer quatre facteurs explicatifs de l'émergence des marchés parallèles : les taxes, la réglementation, la

1. E. Buffie, Financial Repression, the New Structuralists, and Stabilization Policy in Semi-Industrialized Economies, *Journal of Development Economics*, vol. 14, n° 13, avril 1984, p. 305-322 ; M. Roemer, Simple Analytics of Segmented Markets : What Case for Liberalization ?, *World Development*, vol. 14, n° 3, mars 1986, p. 429-439.

2. Vito Tanzi, The Underground Economy : the Cause and Consequences of this Worldwide Phenomenon, *Finance and Development*, vol. 20, n° 4, décembre 1983, p. 10-13.

prohibition et enfin la bureaucratie. Il semble, comme le reconnaît lui-même Vito Tanzi, qu'il s'avère difficile de distinguer les cas où ceux-ci entraînent l'apparition d'un marché parallèle des cas où on ne constate guère d'effets. Dès lors, cette impossibilité suffit à elle seule à invalider l'idée d'une stricte corrélation existant entre l'intervention de l'Etat et l'émergence des marchés parallèles. Impossible, donc, de vérifier l'existence d'une corrélation strictement univoque, entre les marchés parallèles et l'intervention publique. Il semble que rien ne permette d'assigner à l'intervention de l'Etat le facteur explicatif déterminant dans le développement des marchés parallèles. En fait il apparaît qu'une explication satisfaisante devrait combiner plusieurs autres variables dont l'absence, dans les textes sus-mentionnés, constitue un véritable *chaînon manquant*.

L'aspect purement idéologique de la relation arbitrairement établie entre marchés parallèles et Etat s'appuie sur un mélange d'arguments de « bon sens ». Tous ne sont d'ailleurs pas infondés ; qui contesterait que l'intervention de l'Etat ait à faire avec les marchés parallèles ? Mais la réduction de causes nombreuses à un facteur unique : l'Etat n'a d'autre fonction que celle de valider la politique de libéralisation.

Peu fondée en ce qui concerne la contrebande de marchandises traditionnelles, l'intervention de l'Etat considérée comme responsable du trafic de drogue prend une signification bien différente. Cela conduit inéluctablement à un plaidoyer abolitionniste, dont bien peu d'économistes libéraux sont prêts à assumer la publicité. Certes, chacun s'accorde à penser que d'un point de vue strictement limité à l'ampleur du trafic, l'abolition de la prohibition des drogues réduirait ce dernier. On sait cependant que le débat sur la légalisation ne peut se limiter à cet aspect. A l'évidence, la discussion porte sur les mérites comparés de deux situations. L'une ainsi caractérisée : forte répression engendrant de forts profits pour les trafiquants qui imposent des prix élevés et prise en charge par la société du coût de la répression. L'autre ainsi résumée : la légalisation conduisant à la chute des prix et donc à l'abandon du trafic, faute de profits, les coûts de la répression chuteraient, mais il faudrait en revanche prendre en compte le coût de l'éventuelle augmentation du nombre d'usagers. C'est généralement ainsi que sont posés les termes du débat. A l'évidence, une simple application des conclusions proposées par les modèles de contrebande des économistes traditionnels serait bien réductrice.

L'absence de distinction entre la contrebande de produits légaux et de produits illégaux est à la source de ces déconvenues. Par exemple

David Lindauer¹ propose de définir un marché parallèle comme une structure apparaissant en réponse à l'intervention du gouvernement réputée provoquer un excès de demande ou d'offre. Cette définition *ad hoc* exclut nettement qu'un marché parallèle apparaisse sans être la réponse à une intervention de l'Etat. L'approche de David Lindauer incrimine *ipso facto* la responsabilité de l'Etat dans la naissance des marchés parallèles. Formellement, le trafic de drogue devrait être inclus dans cette approche. Comme cela apparaît éminemment oiseux, celui-ci ne sera pas traité.

Dans un esprit très différent, Vito Tanzi distingue quatre facteurs conduisant à l'émergence de la contrebande : les taxes, la réglementation, la prohibition et enfin la bureaucratie.

Notant que les marchés dont la création est entraînée par la prohibition ou la bureaucratie ne peuvent être qu'illégaux, à l'image des marchés de la drogue, des armes, du jeu ou de la drogue, Vito Tanzi indique qu'il convient de préciser la définition des marchés parallèles, et d'indiquer que :

- soit on exclut de l'étude des marchés parallèles l'analyse des marchandises criminelles et les causes d'émergence de marchés parallèles sont alors réductibles à deux facteurs : la réglementation et les taxes ;
- soit on inclut les marchandises illégales. Mais il faut alors analyser également la corruption et la réglementation prohibitionniste, sources des marchés parallèles classiques. Ambition difficilement compatible avec le cadre des modèles microéconomiques généralement utilisés.

Cette alternative souligne en creux l'imprécision des définitions employées couramment dans la littérature économique. Comment distinguer ce qui relève des marchés parallèles et ce qui s'apparente aux activités illégales ? En l'absence d'une telle distinction le trafic de drogue demeure victime d'un statut bâtard. Il n'est pas nommément exclu des modèles de contrebande, mais on évite prudemment de l'évoquer.

Pour notre part, il semble qu'une distinction sémantique devrait être apportée pour séparer la contrebande traditionnelle de la contrebande de produits prohibés. La notion *marché noir* va combler partiellement cette lacune. Paradoxalement la notion de *marché noir* connaît un succès

1. David Lindauer, Parallel, Black or Segmented : Defining Market Structure in Developing Countries, *World Development*, vol. 17, n° 12, p. 1871-1880, 1989.

plus important que celle de *marché parallèle*. Ces deux termes ne sont cependant pas synonymes. Le *marché noir* recouvre également les activités touchant des produits et des services n'ayant aucune existence légale (drogue, prostitution). Ainsi, de nombreux *marchés noirs* ne sont guère *parallèles*. En vue de simplifier la terminologie, David Bevan, Paul Collier, Jan Gunning¹ proposent une distinction salutaire entre les *black goods* dont la possession ou l'usage sont illégaux et le *black parallel market* assurant le commerce illégal de biens légaux.

III — MODÈLES DESCRIPTIFS DU MARCHÉ DE LA DROGUE

De manière assez autonome par rapport aux travaux classiques consacrés à la contrebande, un petit groupe d'auteurs a développé une approche destinée à fonder une *économie de la drogue*. Certes, le lecteur situe souvent sous cette terminologie une sorte de comptabilité des flux d'argent et de marchandises ; or le gros de ladite *économie de la drogue* ne vise en rien à quantifier le monde des trafics, mais s'attelle à une tâche infiniment plus ambitieuse : formuler des recommandations nécessaires pour doter la société d'un arsenal répressif juste suffisant pour maintenir la consommation de drogue à un niveau considéré optimal pour la société prise dans son ensemble. La drogue étant une marchandise, la microéconomie se devait d'étudier le fonctionnement de l'hypothétique marché, supposé régler sa production et sa distribution. Au centre des préoccupations gouvernementales, le trafic de drogue ne pouvait pas non plus laisser l'économie publique indifférente. Tenante d'une vision unificatrice des phénomènes économiques, l'approche traditionnelle ne pouvait manquer d'intégrer le trafic de drogue à son champ de compétence.

Réduire les coûts sociaux liés à l'usage de la drogue ?

Pour les économistes qui travaillent dans un cadre de référence parétien, les fondements de l'intervention rationnelle de l'Etat doivent relever non pas d'une vision du bien public fondée sur une condamnation des méfaits de la drogue, mais sur la volonté de réduire les coûts

1. David Bevan, Paul Collier, Jan Gunning, *Black Markets and Black Goods*, Oxford University Institute of Economics and Statistics, mimeo, décembre 1988.

sociaux. A cet effet, Adam Wagstaf et Alan Maynard¹ proposent un modèle descriptif du marché de la drogue qui constitue la référence des tenants de l'analyse formelle. En termes parétiens donc, la politique anti-drogue d'un gouvernement doit permettre d'abaisser les coûts externes d'usage de la drogue (soins de santé, criminalité liée au besoins d'approvisionnement, journées de travail perdues, décès anticipés, etc.) dont les bénéfices doivent être comparés au coût des efforts entrepris : répression policière, politique de soins, etc.

Cette approche, dite des « coûts-bénéfices » calibre l'intervention globale, mais doit également guider les choix tactiques. Doit-on, par exemple, concentrer les efforts répressifs au niveau de l'importation en gros ou, au contraire, au niveau de la revente au détail ? Il s'agit ainsi de définir le montant des budgets optimaux alloués aux différentes agences répressives en fonction de leur taille d'efficacité maximum.

Chacun mesurera l'ambition d'une telle approche qui entend rationaliser l'action publique, afin d'assurer que chaque unité monétaire prélevée par l'imposition des uns, soit utilisée de manière optimale pour réduire les nuisances d'une minorité.

Si l'on se réfère à un diagramme² mesurant verticalement les coûts et les bénéfices et horizontalement les quantités de drogue consommées, la courbe de bénéfice marginal entraînée par la consommation de drogue, notion par laquelle on désigne l'utilité marginale liée à l'accroissement de la consommation de drogue, est décroissante. En effet, le consommateur est réputé apprécier plus la première unité consommée que celle qui suit, et ainsi de suite. La droite MPC correspond au coût marginal de consommation de la drogue par les usagers, le coût est supposé constant afin de simplifier la démonstration, la droite est donc horizontale. La courbe croissante MEC décrit le coût marginal externe de consommation, c'est-à-dire les coûts externes imposés à la société par les consommateurs. MSC additionne les coûts externes, dits sociaux, et les coûts privés, mesurant ainsi le coût marginal social de l'usage de drogue.

En l'absence de toute intervention gouvernementale, les usagers pousseront leur consommation jusqu'au point où le coût marginal privé égalera l'utilité privée marginale Q^* . A ce point le coût social marginal excède le bénéfice social, ainsi la société préférerait voir la consommation de drogue baisser jusqu'au point Q^{**} où ces deux valeurs s'égalent.

1. Adam Wagstaf, Alan Maynard, *Economic Aspect of the Illicit Drug Market and Drug Enforcement Policies in the United Kingdom*, HMSO Publications, n° 95, 1988.

2. Voir annexe.

sent. La divergence des intérêts privés et sociaux est tranchée aux dépens de la minorité des consommateurs de drogue.

Est-il possible de considérer que la quantité de drogue consommée dans un pays dépend du coût de production-distribution et de la courbe de demande des consommateurs exprimant la relation prix-besoin de drogue ? La consommation d'héroïne par milliers d'habitants est plus importante en Italie qu'en France ; semble-t-il pour autant judicieux de chercher les causes de cette situation dans une éventuelle différence de prix du produit ? Quant à réduire le succès de l'héroïne à des courbes de demande très contrastées, cela revient à admettre que la consommation transcrite en terme monétaire la demande, ce qui oblitère l'aspect essentiel en la matière : l'origine des besoins.

L'idée selon laquelle il existerait un montant optimal de dépenses destinées à enrayer le trafic de drogue laisse également songeur. Chacun sait qu'une même somme allouée à une administration et destinée à réaliser un objectif donné peut être utilisée selon une productivité très variable. Le modèle microéconomique laisse précisément cet aspect dans l'ombre. L'efficacité des appareils policiers est considérée comme un invariant. L'expérience des Etats-Unis montre pourtant que les sommes destinées à la répression du trafic ont des effets très différenciés selon les agences qui les utilisent. Il faudrait également évoquer l'existence d'effets contre-productifs, liés aux inévitables rivalités entre services.

La décentralisation des budgets alloués à la lutte contre la drogue s'avère, elle aussi, bien délicate. On sait qu'aux Etats-Unis la tentation est grande, d'abandonner à eux-mêmes certains quartiers où le trafic de drogue apparaît comme une activité dominante. Il s'agirait d'accepter comme inévitable l'existence de ghettos et de préconiser d'y limiter l'intervention policière et l'aide sociale au strict nécessaire pour retenir, dans une zone donnée, la population dite délinquante. Ce type de politique publique trouvera probablement un écho grandissant aux Etats-Unis et auprès des responsables des mégapoles d'Amérique latine. Cette politique est souvent justifiée par ses partisans par un réalisme de bon sens, mais également par une argumentation économique dérivée de l'approche microéconomique. En effet, dans les quartiers concernés, où une fraction importante de la population consomme de la drogue, ou est impliquée — directement ou indirectement — dans son trafic, il n'est pas exclu que le bénéfice social l'emporte sur les coûts privés de la minorité lésée par le trafic. L'approche parétienne semblerait ainsi corroborer le point de vue des partisans de l'abandon des quartiers les plus déshérités. L'économie publique moderne reconnaît pourtant que la décentra-

lisation des budgets, jugés optimaux, par entités géographiques constitue un problème sérieux. En effet, à quoi bon se livrer à un calcul économique complexe pour déterminer le budget optimal, s'il s'avère impossible de le répartir de manière efficace à travers le territoire ? Il convient de réfuter fermement le sérieux des analyses qui proposent un découpage fantaisiste des quartiers pour légitimer l'abandon des ghettos.

Ces différentes remarques soulignent les difficultés à mener simultanément une approche opérationnelle et une analyse microéconomique classique. A supposer que le modèle traditionnel permette de déterminer le montant global d'intervention publique optimale, il s'avérerait difficile de préciser les modalités de redistribution entre les différentes agences gouvernementales.

L'intervention publique

La philosophie générale de l'intervention gouvernementale consiste à définir quel serait le niveau socialement optimal de consommation de drogue, en l'absence de coûts liés à l'intervention gouvernementale, puis de choisir pour chaque type d'intervention celle qui paraît la plus pertinente. Il s'agit de vérifier que la société ne dépense pas plus pour atteindre sa cible qu'elle n'attend de gain et ce en particulier en comparaison avec les autres problèmes de santé : alcool, tabac.

Afin de faire coïncider l'optimum privé et l'optimum social, l'intervention gouvernementale d'inspiration pigovienne pourrait préconiser d'adjoindre au prix de la drogue une taxe de consommation de telle sorte que le coût imposé aux usagers augmente. En fait, la prohibition des drogues et la répression multiplient les risques et provoquent une hausse des prix qui correspond à la taxe sus-mentionnée, à une différence près : le produit n'en est pas destiné à l'Etat mais aux vendeurs¹.

La littérature consacrée à la répression des drogues suggère une grande variété d'interventions gouvernementales.

Au point de départ de tous les raisonnements on retrouve la situation d'équilibre décrite précédemment. La courbe d'offre est ascendante indiquant ainsi que plus la drogue est chère plus les bénéfices escomptés sont importants et l'offre abondante. La courbe se déplace parallèlement vers la gauche si le coût de production augmente. La quantité et le prix

1. Voir, par exemple, Charles-Henri de Choiseul, *La drogue, une économie dynamisée par la répression*, Presse du CNRS, mai 1991.

consommés sur le marché sont déterminés par l'intersection des courbes de demande et d'offre.

Les mesures de répression du côté de l'offre conduisent à accroître la probabilité de détection, d'arrestation et d'emprisonnement pour les importateurs et les distributeurs illicites. L'effet est analogue à celui d'une taxe sur les ventes ; la courbe d'offre se déplace sur la gauche, le nouvel équilibre est caractérisé par une plus faible consommation.

Les premières études indiquaient que les mesures de restriction de l'offre s'avéraient relativement inefficaces car la demande demeurerait constante faute d'être élastique aux prix. L'efficacité des mesures de ce type dépendait donc largement de la forme de la courbe de demande dont on s'accordait avec A. D. Little¹, J. V. Koch et S. E. Grupp² à reconnaître l'inélasticité. Selon cette hypothèse la droite de demande demeure verticale, la répression ne diminue pas les quantités de drogue consommée, mais en augmente le prix. Selon l'appréciation de B. J. Eatherly³ le perdant n'est ni le consommateur, ni le revendeur mais la société dans son ensemble. Cette appréciation peut être tempérée en notant que la répression, même si elle ne conduit pas à une hausse des prix, augmente le coût de la drogue pour l'utilisateur. Au sens large, à prix nominal identique, le temps de recherche et le risque encouru augmentent.

L'idée d'une demande inélastique fait l'objet d'une controverse incessante. Dès 1983, M. D. White et W. A. Luksetich⁴ indiquèrent que l'élasticité des prix à la demande variait selon une courbe en escalier. Cette approche contraste nettement avec celle de R. D. Blair et R. J. Vogel⁵, pour qui la demande serait inélastique lorsque le prix de la drogue est faible et élastique dans le cas inverse.

M. D. White et W. A. Luksetich signalent que confronté à une hausse des prix l'utilisateur qui ne diminue pas sa consommation doit faire face aux incidences sur son revenu : diminuer les autres dépenses ou augmenter ses ressources. A l'exception de ceux qui pourraient satisfaire

1. Arthur D. Little, *Drug Abuse and Law Enforcement : A Report to the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice*, Washington, DC, mimeo, 1976.

2. J. V. Koch, S. E. Grupp, The Economics of Drug Control Policies, *International Journal of Addictions*, 6 (4), p. 571-584, 1971 et Police and Illicit Drugs Markets : some Economic Considerations, *British Journal of Addiction*, 68, p. 351-362, 1973.

3. B. J. Eatherly, Drug-Law Enforcement : Should we Arrest Pushers or Users ?, *Journal of Political Economy*, 82-1, p. 210-214, 1974.

4. M. D. White, W. A. Luksetich, Heroïn Price Elasticity and Enforcement Strategies, *Economic Enquiry*, 21, p. 557-564, 1983.

5. R. D. Blair, R. J. Vogel, Heroïn Addiction and Urban crime, *Public Finance Quarterly*, 1 (14), p. 457-467, 1973.

à cette seconde condition de manière légale, les consommateurs devraient augmenter leurs activités criminelles.

En manière de compromis, certains observateurs avancent la thèse selon laquelle la courbe de R. D. Blair et R. J. Vogel serait descriptive des comportements des groupes échappant à l'*addiction* à la drogue, caractérisés par une consommation élastique. En revanche l'approche de W. D. White et W. A. Luksetich conviendrait mieux au cas des sujets toxicomanes et peu sensibles à la hausse des prix.

L'asymétrie des effets

La symétrie des effets du côté de l'offre et de la demande constituait la caractéristique dominante des analyses précédentes. Ce point mérite d'être discuté : une hausse de prix a-t-elle effectivement un effet symétrique à une baisse ? Cette question, classique en économie de l'entreprise conduit généralement à mettre en évidence des effets de *cliquet*. L'idée d'asymétrie suggère qu'en partant d'une situation d'équilibre caractérisée par un prix, une chute des prix a un effet attractif qui permet à de nouveaux consommateurs de s'initier aux drogues. Une hausse rapide des prix ne permettra pas l'éviction de ces nouveaux consommateurs, la toxicomanie jouant le rôle du *cliquet*. Le comportement de consommateur prêté aux usagers de la drogue fait sourire, mais rejoint l'imagerie populaire qui prête aux dealers l'usage de vastes campagnes de dumping destinées à fidéliser les consommateurs. Une approche plus réaliste spécifie que ce n'est pas le niveau des prix qui joue sur le fait qu'un individu bascule ou non vers la drogue. En revanche le prix joue dans la mesure où il facilite le *spreading over* de la drogue, multipliant les chances pour les consommateurs potentiels d'effectuer une première prise de contact. La thèse de l'interdit, évoquée par l'ancien ministre français de la Justice Robert Badinter lors d'une interview accordée à une association psychanalytique, revenait sur ce point. Membre du gouvernement, il plaidait la cause du maintien de l'interdit et de la répression des drogues douces en indiquant qu'elles permettaient à la jeunesse d'effectuer des expériences de transgression à bon compte. L'abaissement de la répression, la chute des prix permettant un contact quotidien avec l'offre de drogue briserait la chaîne croissante des transgressions en exposant plus directement au risque des drogues dures.

L'hypothèse selon laquelle la consommation augmente mathématiquement avec la baisse des prix est historiquement très contestable, et

ce en référence aux brèves périodes où l'héroïne, la cocaïne, et l'opium étaient disponibles à bas prix et légalement dans tel ou tel pays. De plus, cette approche suppose qu'à prix nul tout individu est potentiellement consommateur, ce qui fait fi de l'aspect essentiel dans la prévention de la toxicomanie. La recherche en la matière pose une question capitale : quels sont les facteurs individuels et sociaux qui conduisent un individu au dérapage ? Le rôle du terrain, de l'environnement social, de la conjoncture fait l'objet d'une littérature essentielle, largement irréductible à la baisse des prix. Il est surprenant de fonder l'augmentation de consommation liée à cette baisse sur le comportement prêté traditionnellement aux consommateurs. En revanche, force est d'admettre que la chute des prix multiplie les chances de contact avec la drogue et par le jeu des probabilités joue en faveur de la hausse de la consommation.

L'existence de l'effet de *cliquet* suggère que les mesures de répression du côté de l'offre, génératrices d'une hausse des prix sont sans doute moins efficaces que prévu, faute d'une réponse de la demande.

Conclusion qui, à son tour, doit être nuancée. L'existence de drogue de substitution souligne que la demande n'est pas si inélastique que prévu. Les effets de *spill over* retracent les variations de la demande affectant d'autres drogues à la suite d'une hausse des prix liée à la répression d'une drogue particulière. A nouveau, cette analyse doit être relativisée. Adaptation sommaire des droites d'indifférence, chères à la théorie microéconomique du consommateur, elle mésestime les particularités du comportement face à la drogue. Les praticiens demeurent très sceptiques quant à l'existence de substitution. On reconnaît l'existence de substitutions temporaires, en cas de manque (tranquillisants, chimie primaire à base de cachets ou d'élixir parégorique, pal-fium, etc.) ; en revanche la substitution définitive semble bien aléatoire. La dominante semble plutôt être à la polytoxicomanie (association de plusieurs drogues), et la combinaison fréquente de l'alcoolisme et de la toxicomanie ; on est bien loin de la substitution.

La représentation vampirisante des phénomènes sociaux en termes de marché conduit à escamoter l'aspect stratégique des politiques publiques anti-drogues. Prendre le trafic de drogue pour un marché et l'Etat pour une agence régulatrice des imperfections respecte peut-être formellement le cadre de l'approche traditionnelle de la réglementation, c'est-à-dire l'intervention limitée aux prix et aux quantités. Mais, en matière de drogue, celles-ci sont sans doute les variables les moins importantes !

Par ailleurs, la notion même d'optimisation mérite d'être examinée.

L'optimisation sous contrainte ne peut prétendre fonder le calcul d'efficacité de toutes les formes d'actions finalisées. L'économie des moyens, rapportée à un bénéfice mesurable, n'est pas la caractéristique dominante de la logique militaire, où la finalité s'exprime souvent en termes binaires : échec ou succès. Il est hors de notre compétence de développer de telles approches, néanmoins il convient de rappeler que la logique d'optimisation sous contrainte, consubstantielle à l'approche en termes de marchés, ne constitue guère la seule logique de référence.

III — LA PROHIBITION DE LA DROGUE

La discussion des réglementations relatives à l'interdiction des drogues fait l'objet d'une littérature assez variée.

Gary Becker¹ souligne que si la légalisation des drogues entraîne à coup sûr la baisse des prix, reste encore à déterminer l'ampleur de cette dernière. Le sens commun, selon Gary Becker, indiquerait que pour la drogue la demande ne serait pas élastique au prix. S'inscrivant en faux contre cette affirmation, cet auteur reprend la controverse précédemment mentionnée sur l'élasticité de la demande et s'interroge sur les conclusions qu'on peut en tirer en matière de réglementation.

Les drogues sont réputées entraîner deux effets sur le consommateur : celui de *la dépendance*² qui indique que plus la consommation des drogues a été importante dans le passé plus le désir d'en consommer maintenant est fort et celui de *l'accoutumance* qui souligne que l'utilité présente de la drogue décroît avec l'importance de la consommation qui en a été faite.

Cette approche de la drogue repose sur une distinction entre la consommation passée et la consommation future, afin de présenter une approche plus complète de l'attitude du consommateur.

Selon Gary Becker il n'est pas surprenant de constater que la toxicomanie est plus fréquente chez les gens pour qui le futur a peu d'importance. De même, la toxicomanie est plus rapide lorsque les effets de la consommation passée se déprécient plus vite, c'est-à-dire lorsque la consommation courante n'a que des petits effets négatifs sur

1. Gary Becker, Michael Grossman, Kevin Murphy, Rational Addiction and the Effect of Price Consumption, *American Economic Review*, mai 1991, vol. 81, n° 2, p. 237-241.

2. Ces termes ne doivent pas être interprétés selon leur sens usuel mais comme la traduction des concepts proposés par Gary Becker. On a retenu *accoutumance* pour *tolérance* et *dépendance* pour *reinforcement*, de même toxicomanie pour *addiction*.

l'utilité future. Les effets violents liés à l'abus de drogues disparaissent généralement totalement quelques années après que le sujet ait arrêté la consommation. L'effet de *dépendance* décrit l'idée selon laquelle la consommation d'une drogue a des effets cumulatifs au long d'une vie.

Une hausse des prix passés ou futurs abaissent la consommation présente. Ces effets de prix dépendent de la préférence actuelle du sujet et du taux de dépréciation. Il s'agit en fait d'expliquer comment une même personne peut, à un moment de sa vie, être dépendante d'une drogue et à un autre, indépendante, grâce à la prise en compte d'une sorte de *capital de toxicomanie*.

La prise en compte de ce stock d'effets cumulés entraîne que la sensibilité aux prix est plus forte aux changements de prix futurs que présents car la consommation initiale de drogue provoque une augmentation du *capital de toxicomanie* et stimule ainsi la consommation future.

En imaginant une vaste baisse des prix de la drogue, due par exemple à la légalisation, on pourrait craindre une grande augmentation de la consommation dans le long terme, bien que l'élasticité de la réponse à des grandes variations de prix soit moins forte que celle enregistrée lorsque les prix sont bas.

Gary Becker souligne qu'il ne faut pas confondre les effets de prix à court terme et long terme. Il signale que si la guerre contre la drogue provoque des hausses temporaires des prix sans que la consommation ne baisse, c'est parce qu'il n'y a pas d'effets combinés à court et long terme. Il est impossible d'en déduire une insensibilité de la consommation aux prix.

Gary Becker conclut son analyse en indiquant qu'il ne peut se prononcer en faveur de la légalisation, dans la mesure où la croissance de la consommation qui en résulterait devrait faire l'objet d'une analyse coûts-bénéfices comparant les effets positifs (réduction des budgets destinés à la lutte contre la criminalité) et effets négatifs (coûts de santé).

C'est précisément à l'issue d'une réflexion de ce type que Milton Friedman¹ opte pour la déprohibition des drogues.

Selon cet auteur la *prolifération des lois, des codes et autres réglementations a indiscutablement contribué à la progression de la criminalité en multipliant le nombre d'activités considérées comme criminelles*. De la comparaison entre les coûts imposés à la société et destinés à réprimer le

1. Milton et Rose Friedman, *La tyrannie du « statu quo »*, Lattès, 1984, 264 p.

trafic de drogue et les économies qu'accompagnerait le rétablissement de la liberté individuelle autorisant chacun à se suicider avec la drogue, il ressort qu'il faudrait légaliser les drogues. Milton Friedman insiste sur le fait que c'est la réglementation prohibitionniste qui entraîne les prix élevés et donc les profits. La légalisation serait ainsi la voie la moins coûteuse pour en finir avec le trafic de drogue.

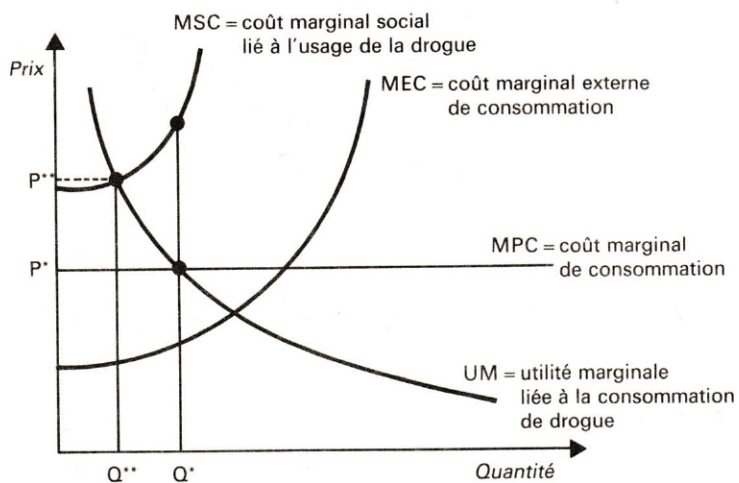
Ces deux modèles suggèrent quelques commentaires. Le propos de Gary Becker consiste à intégrer dans la microéconomie traditionnelle un cas où *l'accoutumance bloque la saturation d'un consommateur envers un produit*. L'existence de l'effet de *dépendance* contrarie le comportement normal de baisse de la demande avec la croissance de la quantité consommée. Si l'introduction de cet effet modernise le débat évoqué précédemment de l'élasticité ou non de la demande, constitue-t-il un modèle descriptif fiable ? Nous avons déjà largement évoqué nos réticences à admettre que le comportement des individus face à la drogue soit modélisable exclusivement en fonction des prix et des quantités, et ce y compris en introduisant des effets de stocks. Bien que fort sophistiqués, les modèles microéconomiques n'en restent pas moins limités par l'usage exclusif de ces deux variables qui paraissent insuffisantes à décrire ou même à modéliser de manière simplifiée les comportements. La modélisation des comportements individuels de consommation ne nous semble pas encore faire l'objet d'une analyse économique, fut-elle complémentaire, susceptible d'enrichir les autres approches.

Quant au plaidoyer anti-prohibitionniste, il convient de signaler que l'étude coûts-bénéfices reste à faire. Est-il certain que la comparaison entre la baisse des coûts de répression et la hausse des dégâts de santé et d'équilibre social soit en faveur de la libéralisation ? En la matière la démonstration s'imposerait.

La plus grande prudence doit être recommandée lorsqu'il est question d'utiliser les études économiques comme outils d'aide à la décision publique.

L'examen de la littérature anglo-saxonne ne permet pas encore de délimiter un *corpus* d'enseignements minimum communs. Prudence d'autant plus nécessaire que les finalités affichées des politiques publiques ne recouvrent pas forcément les intentions réelles, pas plus qu'elles ne s'inscrivent à coup sûr dans le champ des objectifs réalistes.

ANNEXE. — Equilibre du marché de la drogue



En Q^* , le coût marginal est égal à l'utilité marginale. Le coût marginal social est supérieur au bénéfice. L'intervention de l'État renchérrait le coût de la drogue ; en Q^{**} le coût social de la drogue égale le bénéfice qu'en tirent les usagers.

DROGUES ET DÉVELOPPEMENT

Sous la direction de Pierre SALAMA et Michel SCHIRAY

Introduction, par Pierre SALAMA et Michel SCHIRAY	485
I. — <i>Evaluation globale</i>	
Germàn FONSECA. — Economie de la drogue : taille, caractéristiques et impact économique	489
Pierre KOPP. — La structuration de l'offre de drogue en réseaux	517
Ethan A. NADELMANN. — Régimes globaux de prohibition et trafic international de drogue	537
Michel SCHIRAY. — Sélection bibliographique d'Europe et des Amériques sur les drogues dans une optique Nord-Sud	553
II. — <i>Les drogues, la corruption et les théories économiques</i>	
Pierre KOPP. — Les analyses formelles des marchés de la drogue	565
Jean CARTIER-BRESSON. — Eléments d'analyse pour une économie de la corruption	581
III. — <i>Etudes de cas</i>	
Blandine DESTREMAU. — Les enjeux du qat au Yémen	611
Alain LABROUSSE. — La culture du pavot dans le district de Dir (Pakistan)	623
Maria Luisa CESONI. — Les routes des drogues : explorations en Afrique subsaharienne	645
Vincent BRACKELAIRE. — Coca, développement et coopération internationale en Bolivie	673

BIBLIOGRAPHIE

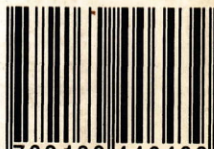
Ouvrages sur le développement diffusés en France en mars, avril, mai 1992

693

ANALYSES BIBLIOGRAPHIQUES

<i>Sur le développement en général.</i> — Ouvrages de J. BATOU ; M. GODELIER ; C. BRENNER ; M. MÖRNER et Th. SVENSSON ; Pr. N. KHANDAWALLA ; H. DESROCHE ; Les Cahiers des Sciences humaines de l'ORSTOM	697
<i>Sur l'économie.</i> — Ouvrages de World Bank ; Cl. ALBAGLI ; D. GHAI ; P. et S. GUILLAUMONT ; M. S. KHAN, P. MONTIEL, N. U. HAQUE ; P. MOSLEY, J. HARRIGAN, J. TOYE ; M. RAFFINOT	702
<i>Sur le Proche-Orient.</i> — Ouvrages de F. El FARSY ; A. DAGHER	705
<i>Sur l'Afrique.</i> — Ouvrages de J. KOPONEN ; M. C. DIOP, M. DIOUF ; M. LUNDAHL ; Cl. VIDAL	710
<i>Sur l'Amérique latine.</i> — Ouvrages de BID et INTAL ; G. BARTHÉLÉMY	713
<i>Sur l'Asie.</i> — Ouvrages de S. P. GUPTA ; J. C. JOHARI ; A. WAQIF ; M. LANZAROTTI ; B. JALAN ; P. R. BRASS	715

Imprimerie
des Presses Universitaires de France
Vendôme (France)
IMPRIMÉ EN FRANCE



9 782 130 446439